



L'école de mes enfants s'effondre, quel recours avons-nous?

Par **chris ecole dangereuse**, le **28/05/2009** à **11:25**

Bonjour,

L'école de mes enfants est très ancienne, depuis des années nous sollicitons la mairie pour des travaux, notamment pour des infiltrations dans le toit, cela au sujet de tout le groupe scolaire Thiers en Avignon. Jusqu'à aujourd'hui des travaux de "rafistolages" ont été fait, on nous a dit que tout allait bien, pas de danger imminent n'était à craindre.

Dans la nuit du 19.05.2009 au 20.05.2009, le plafond s'est effondré (150mètres carré de surface) sur les salles de classes, quelques heures auparavant, et quelques heures après, il y avait une soixantaine d'enfants et leur enseignants qui faisaient la classe !!!!!

Quelle chance!!!! Aucun dégats corporel n'est à déplorer, par contre cela fait froid dans le dos de savoir que nos enfants à quelques heures près auraient pu être dessous les gravas.

Le jour même la directrice a décidé d'évacuer l'école, le pont de l'ascension a permis à la mairie de faire les expertises nécessaires pour permettre la réouverture de la partie primaire dès le lundi 25.05.2009. Une réunion avec la mairie le conseil d'école et tous les parents était décidée pour le mardi 26.05.2009 à 18h00.

Lors de cette réunion, ne se présente de la mairie que une personne mandatée pour représenter la responsable qui n'a pas jugée utile de se déplacer, ainsi que le responsable technique de la mairie. Face au tolé des parents ils ont vite appeler en renfort le conseiller municipal M. *****. Lors de cette réunion ils ont refusé de proposer un autre lieu d'accueil des enfants qui font classes dans une salle et un gymnase mais au milieu des travaux d'évacuation des gravas, tous les asmathiques sont malades. Ils ont fini par reconnaître qu'ils auraient du fermer l'école au moins deux jours. L'école maternelle jouxtant le primaire est en train d'être expertisée aussi mais nous n'avons pas les résultats, par contre les élèves sont toujours en classe sous des plafonds dont on ne connaît pas la solidité.

Cette inconscience des services de la mairie me mets très en colère, la non mesure du

danger me fait craindre pour l'intégrité physique de mes enfants dans ces lieux. Je voudrais savoir quel recours nous avons pour faire prendre conscience à ces élus qu'ils n'ont pas assumé leur responsabilité, et qu'il est urgent qu'ils arrêtent de construire des hotels de luxe, de mettre des paillettes au sol, de construire des jardins suspendus avant d'assurer la sécurité des enfants de leurs concitoyens.

Merci à toutes réponses.

Par **Tisuisse**, le **28/05/2009** à **14:02**

Bonjour,

Et oui, vos enfants et leurs enseignants ont eu chaud !

Sans vouloir me substituer aux réponses éventuelles de mes confrères, spécialistes dans ce domaine, je pense que vous avez, en commun avec l'ensemble des associations de parents d'élèves, plusieurs pistes possibles.

La première est le droit de retrait donc de refuser d'envoyer vos enfants dans cette école tant que les travaux de remise en état ne seront pas achevés (pas d'enfant dans l'école durant les travaux), les certificats de conformité établis et après avis favorable de la commission préfectorale de sécurité. Bien entendu, il vous faut informer l'inspecteur de circonscription et l'inspecteur d'académie chargé du 1er degré.

La seconde est une visite, toujours en commun avec les associations des parents d'élèves, dans le bureau du maire, pour rappeler à ce dernier que, dans ce domaine, il a une obligation de résultat et que vous n'hésitez pas à le mettre pénalement et personnellement en cause en cas d'accident, comme le prévoit la loi. M'est avis qu'il va certainement tout mettre en oeuvre pour que les travaux se fassent.

Bon courage.